



entretien en vu d'un licenciement

Par **tidji**, le **30/01/2013** à **17:53**

Bonjour,

J'ai été convoqué ce matin par mon supérieur hiérarchique à venir prendre un courrier qu'il m'a remis en main propre.

Il s'agit d'une convocation à un entretien en vu d'un éventuel licenciement

Celui-ci est fixé à dans 2 semaines.

Jusqu'à cette date, j'ai eu l'ordre d'une mise à pied.

(à savoir qu'un courrier de ce type m'avait été remis il y a un an suite à un soucis mêlant divers employés dont moi même mais il n'y avait pas eu de mise à pied, un simple avertissement).

Ce courrier ne précise pas ce qui m'est reproché, je ne sais donc pas pourquoi cette sanction. Lorsque je lui ai demandé il m'a répondu que je le saurai lors de l'entretien.

Est-ce légal?

Comment puis je me retourner?

Qu'est ce que je risque?

Merci

Par **P.M.**, le **30/01/2013** à **18:17**

Bonjour,

Il s'agit d'une mise à pied conservatoire qui n'est donc pas une sanction et la convocation à l'entretien préalable n'a pas à mentionner le motif mais uniquement son objet, ce qui est donc le cas...

Autant dire que l'employeur envisage un licenciement pour faute grave, si finalement cela n'était pas le cas et qu'une autre sanction était prononcée ou qu'il n'y en ait pas, cette période devrait vous être payée...

Je vous conseillerais de vous faire assister lors de l'entretien préalable, de préférence par un Représentant du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, par un Conseiller du Salarié, comme cette possibilité doit être rappelée dans la convocation...